

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

Le 27 janvier,
AESH en grève !



AESH : amplifions et massifions la mobilisation pour gagner !

L'intersyndicale nationale FSU, CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, SNCL-FAEN et SUD éducation appellent les AESH à une nouvelle journée de grève le jeudi 27 janvier.

La mobilisation des personnels AESH du 19 octobre a été un succès incontestable, démontrant que la colère s'amplifie. Cette journée d'action, largement relayée dans les médias, a rassemblé des cortèges imposants partout en France ce qui traduit bel et bien que leur niveau de mobilisation ne faiblit pas.

Parce que ces personnels aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes et parce que le ministre reste sourd à leurs revendications, **l'intersyndicale FSU, FO, CGT Éduc'action, SUD Éducation et SNCL appelle de nouveau les personnels AESH à une journée d'action le jeudi 27 janvier 2022.**



Les AESH contribuent pleinement par leur professionnalisme à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pourtant, le ministère poursuit son attitude méprisante envers ces collègues :

- ✓ la **précarité** et un **salaire insuffisant** avec des **temps incomplets imposés**
- ✓ les **PIAL qui dégradent leur santé mentale et physique**, ainsi que leur vie sociale, avec la multiplication des abus
- ✓ la **perte de sens de leur métier**, avec le saupoudrage de l'accompagnement des élèves
- ✓ le **manque de reconnaissance par l'institution.**

Leurs revendications sont plus que jamais légitimes.

L'intersyndicale FSU, FO, CGT Éduc'action, SUD Éducation et SNCL-FAEN appelle les AESH à se mobiliser massivement par la grève et la manifestation.

Dans le département :

L'intersyndicale FSU, FO, CGT Éduc'action, SUD Éducation et SNCL-FAEN appelle les AESH à se mobiliser pour :

- ✓ **augmenter les rémunérations** de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- ✓ leur garantir la possibilité de **contrats à temps complet** pour vivre dignement de leur travail ;
- ✓ **abandonner les PIAL** et la politique de mutualisation des moyens ;
- ✓ créer un **véritable statut de la Fonction publique** pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ✓ donner accès à des **formations qualifiantes** à la hauteur des missions ;
- ✓ **recruter les AESH** qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Le sort réservé aux AESH s'inscrit dans une politique inacceptable de précarisation des personnels de la Fonction publique. L'obtention d'un statut pour les AESH serait une victoire pour l'ensemble des personnels du service public d'éducation. L'intersyndicale appelle à poursuivre ce mouvement avec l'ensemble des personnels pour obtenir la satisfaction des revendications des AESH.

Elle appelle à faire du jeudi 27 janvier une grande journée nationale de grève et de mobilisation dans les départements et académies.

Elle appelle les AESH à se saisir de la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier pour l'emploi et les salaires.

Nos organisations syndicales encouragent toutes les initiatives qui favoriseront une apparition forte des AESH (rassemblements, cortèges spécifiques d'AESH). Les assemblées générales seront l'occasion de mener le débat pour renforcer la mobilisation dans l'action commune la plus large possible afin de construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications. Nos organisations se reverront le 27 janvier au soir pour décider des suites à donner à la mobilisation des AESH.

Des temps de travail incomplets et des salaires de misère

Les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets. La quotité de travail moyenne est de 62%. Ainsi une AESH en CDD travaillant 24 heures par semaine est rémunérée à hauteur de **805€ par mois**. L'INSEE place le seuil de pauvreté à 885€ ou 1 063 € de revenus mensuels (50% ou 60% du niveau de vie médian).

Des conditions de travail dégradées par les PIAL

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé les conditions d'exercice du métier en multipliant les interventions dans plusieurs écoles et/ou établissements scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée. Il s'agit surtout d'imposer plus d'adaptabilité et de flexibilité aux personnels !

Une mission toujours exercée sans véritable statut

A défaut de l'existence d'un corps de titulaires visant à reconnaître la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les AESH sont condamnées à exercer **sous contrat**, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation.

Le 27 janvier, AESH en grève !

